

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE  
M.R.C. DE LAC SAINT-JEAN-EST

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 512-2018 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES PASSÉS DÛS

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19h00 à laquelle étaient présents Madame la conseillère Éliane Champigny, Messieurs les conseillers Christian Desgagnés, Éric Friolet, Tony Côté, Dave Simard, Yves Rossignol, qui siègent sous la présidence du maire, Monsieur Marc Richard.

Je, soussigné Mme Éliane Champigny, conseillère, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce Conseil, sera présenté et proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2019 et de fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures, et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêts pour tous les comptes passés dus.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Copie conforme (sous réserve des approbations)  
donnée à Hébertville le 11 décembre 2018



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim